



(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
24.01.2007 Bulletin 2007/04

(51) Int Cl.:
E04F 11/16^(2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **06360032.4**

(22) Date de dépôt: **21.07.2006**

(84) Etats contractants désignés:
AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HU IE IS IT LI LT LU LV MC NL PL PT RO SE SI SK TR
Etats d'extension désignés:
AL BA HR MK YU

(30) Priorité: **22.07.2005 FR 0507843**

(71) Demandeur: **Société Financière Yves Judel**
67720 Hoerdts (FR)

(72) Inventeurs:
• **Judel, Yves**
67116 Reichstett (FR)
• **Heidmann, Philippe**
67170 Geudertheim (FR)

(74) Mandataire: **Nuss, Pierre et al**
Cabinet Nuss
10, rue Jacques Kablé
67080 Strasbourg Cédex (FR)

(54) **Dispositif d'habillage pour escalier ou analogue**

(57) Un dispositif d'habillage, en neuf ou en rénovation, pour escalier ou analogue, comprend pour chaque marche, d'une part, un premier élément profilé (3) de fixation et de positionnement, à section sensiblement en forme de L et destiné à venir en application avec solidification, transversalement, sur le dessus (2') de la marche (2) et contre la contremarche (2'') ou le nez de marche existant (2'''), au moins au niveau de l'arête de la marche (2), et un second élément profilé (4) formant nez de marche et à section sensiblement en forme de L, les deux profilés (3,4) étant destinés à être assemblés entre eux longitudinalement et à assurer en coopération le positionnement et le blocage en position d'un élément (5) d'habillage de marche et d'un élément (6) d'habillage de contremarche, le second élément (4) recouvrant les bords longitudinaux des extrémités concourantes desdits éléments d'habillages et le premier élément profilé (3) présentant, au niveau du côté extérieur de la zone de jonction de ses deux ailes constitutives, des sites de montage avec calage et de fixation pour le second élément profilé, destinés à coopérer avec des moyens complémentaires formés sur les faces internes des deux ailes constitutives dudit second élément profilé. Pour autoriser un désassemblage sans dégradation desdits éléments profilés, le site de fixation (7) consiste en au moins un site de verrouillage par enclenchement ou déformation élastique, sous la forme d'un nez ou d'une corniche profilé(e), destiné à coopérer, lors du montage de ce dernier sur le premier élément profilé (3), avec au moins un moyen d'engagement complémentaire (10) du second élément profilé (4), consistant en une aile profilée dont le bord de l'extrémité libre est muni latéralement d'une nervure (10') protubérante, ladite nervure (10') venant

en prise ou en accrochage élastique sur le nez ou la corniche (7) lorsque le second élément profilé (4) est monté avec calage en position sur le premier élément profilé (3), ce après dépassement d'un point dur correspondant à une déformation de l'aile (10), en vue d'assurer un verrouillage, amovible ou libérable, du montage dudit second profilé (4) sur ledit premier élément profilé (3).

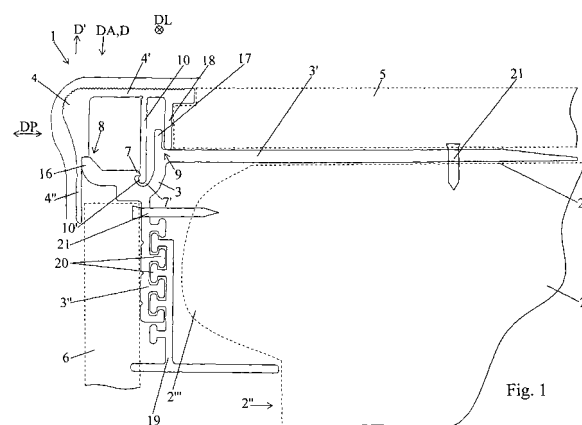


Fig. 1

Description

[0001] La présente invention concerne le domaine du bâtiment, en particulier des escaliers et, notamment la rénovation d'escaliers en bois ou l'habillage d'escaliers en béton et a pour objet un dispositif d'habillage destiné à cet effet.

[0002] Actuellement, la rénovation d'escaliers en bois est généralement réalisée par remplacement total de l'escalier existant, c'est-à-dire par démontage total de celui-ci et pose d'un nouvel escalier, ce qui entraîne une impossibilité d'utilisation dudit escalier pendant la durée du chantier ainsi que des désagréments liés à ce chantier, à savoir dépôt de poussière et autre et nécessité de refaire les plâtres et les tapisseries. Par ailleurs, ces travaux d'un coût élevé peuvent, dans certains cas, entraîner une impossibilité d'accès aux locaux des étages supérieurs.

[0003] Il est également courant de réaliser la rénovation par simple recouvrement au moyen d'une moquette ou d'un tapis en matière synthétique, solutions qui ne peuvent être considérées que comme provisoires.

[0004] Les escaliers en bois présentent généralement une usure importante au milieu de chaque marche, alors que le limon et la rampe restent le plus souvent dans un excellent état. En outre, une rénovation d'un nez de marche en bois, usé, par recouvrement au moyen de bois est quasiment impossible avec les techniques actuelles.

[0005] Il a également été proposé, pour la réalisation de revêtements en bois de marches en béton, de fixer sur ces dernières et sur leurs contremarches, des planches ou panneaux en bois, leur maintien étant assuré par collage, par vissage aux extrémités et recouvrement par des limons rapportés. A cet effet, on connaît également un profilé fixé en extrémité de marche, sur l'arête de cette dernière, et pourvu de moyens de retenue d'un panneau de recouvrement de la marche et d'un panneau de recouvrement de la contre-marche.

[0006] Cependant, ce profilé connu ne permet pas la rénovation d'un escalier présentant des nez des marches en saillie, ni la réalisation de tels nez de marche, par exemple sur un escalier en béton.

[0007] Par le brevet français n° 2 736 078, on connaît un dispositif d'habillage, en neuf ou en rénovation, permettant une adaptation à tous types d'escaliers en bois, ainsi que l'habillage en neuf de marches d'escaliers en béton, éventuellement avec création d'un nez de marche en saillie.

[0008] Bien qu'un tel dispositif surmonte les inconvénients exposés ci-dessus, il est relativement fastidieux à installer sur site du fait des très nombreux assemblages par vissage à réaliser et nécessite la mise en place d'un élément de recouvrement additionnel (par exemple sous la forme d'un joint) pour cacher les vis d'assemblage du profilé de nez de marche sur le profilé de base et de fixation.

[0009] Par les documents DE-A-199 26 548, EP-A-0 839 973 et EP-A-1 437 454, on connaît des dispositifs

d'habillage d'escalier constitués par des premiers profils de base, fixés sur les marches, et par des seconds profils formant nez de marche et retenant les éléments d'habillage.

[0010] Les seconds profils sont assemblés avec les premiers profils par encastrement d'une aile pourvue de crans ou de stries d'un second profil dans une rainure crantée ou striée ménagée dans un premier profil associé.

[0011] Un tel montage, bien que limitant l'utilisation de vis de fixation ou d'assemblage, ne fournit pas un assemblage amovible. En effet, un désassemblage ne peut être réalisé qu'en forçant sur la liaison par enclenchement cranté, par exemple au moyen d'un pied de biche. Or, une telle opération de démontage forcé endommage irrémédiablement les crans d'assemblage, voire aboutit à une cassure de l'aile ou d'un des deux profilés, et n'autorise pas un remontage à l'identique en termes de qualité de l'assemblage. Il est donc nécessaire de remplacer les profilés après démontage.

[0012] La présente invention a pour but de fournir une solution aux inconvénients précités, en limitant le nombre de vis d'assemblage ou de fixation nécessaires, en permettant de s'affranchir de l'élément de recouvrement additionnel et en autorisant un démontage sans dégradation des profilés, ce tout en conservant tous les avantages du dispositif d'habillage connu du document FR-A-2 736 078 précité.

[0013] A cet effet, la présente invention a pour objet un dispositif d'habillage, en neuf ou en rénovation, pour escalier ou analogue, comprenant essentiellement, pour chaque marche, d'une part, un premier élément profilé de fixation et de positionnement, à section sensiblement en forme de L et destiné à venir en application avec solidarisation, transversalement, sur le dessus de la marche et contre la contremarche ou le nez de marche existant, au moins au niveau de l'arête de la marche, et un second élément profilé formant nez de marche et également à section sensiblement en forme de L, les deux profilés étant destinés à être assemblés entre eux longitudinalement et à assurer en coopération le positionnement et le blocage en position d'un élément d'habillage de marche et d'un élément d'habillage de contremarche, le second élément recouvrant les bords longitudinaux des extrémités concourantes desdits éléments d'habillages et le premier élément profilé présentant, au niveau du côté extérieur de la zone de jonction de ses deux ailes constitutives, des sites de montage avec calage et de fixation pour le second élément profilé, destinés à coopérer avec des moyens complémentaires formés sur les faces internes des deux ailes constitutives dudit second élément profilé, dispositif d'habillage caractérisé en ce que le site de fixation consiste en au moins un site de verrouillage par enclenchement ou déformation élastique, sous la forme d'un nez ou d'une corniche profilé(e), destiné à coopérer, lors du montage de ce dernier sur le premier élément profilé, avec au moins un moyen d'engagement complémentaire du second élément profilé,

consistant en une aile profilée dont le bord de l'extrémité libre est muni latéralement d'une nervure protubérante, ladite nervure venant en prise ou en accrochage élastique sur le nez ou la corniche lorsque le second élément profilé est monté avec calage en position sur le premier élément profilé, ce après dépassement d'un point dur correspondant à une déformation de l'aile, en vue d'assurer un verrouillage, amovible ou libérable, du montage dudit second profilé sur ledit premier élément profilé.

[0014] L'invention sera mieux comprise, grâce à la description ci-après, qui se rapporte à un mode de réalisation préféré, donné à titre d'exemple non limitatif, et expliqué avec référence aux dessins schématiques annexés, dans lesquels :

La figure 1 est une vue en coupe d'un dispositif d'habillage selon l'invention installé sur une marche d'escalier (la marche existante et les éléments d'habillage sont représentés en traits pointillés) ;

La figure 2 est une vue en coupe d'un premier élément profilé faisant partie du dispositif de la figure 1 ;

La figure 3 est une vue en coupe d'un second élément profilé faisant partie du dispositif de la figure 1, et,

La figure 4 est une vue en coupe d'un troisième élément profilé pouvant faire partie du dispositif de la figure 1.

[0015] Comme le montrent les figures 1 à 3 des dessins annexés, le dispositif d'habillage 1 comprend essentiellement, pour chaque marche 2, d'une part, un premier élément profilé 3 de fixation et de positionnement, à section sensiblement en forme de L et destiné à venir en application avec solidarisation, transversalement, sur le dessus 2' de la marche 2 concernée et contre la contremarche 2" ou le nez de marche existant 2"', au moins au niveau de l'arête de ladite marche 2, et un second élément profilé 3 formant le nouveau nez de marche et également à section sensiblement en forme de L, les deux profilés 3 et 4 étant destinés à être assemblés entre eux longitudinalement et à assurer en coopération le positionnement et le blocage en position d'un élément d'habillage 5 de marche (dessus de marche) et d'un élément d'habillage 6 de contremarche.

[0016] Le second élément profilé 4 recouvre les bords longitudinaux des extrémités concourantes desdits éléments d'habillages 5 et 6 et le premier élément profilé 3 présente, au niveau du côté extérieur de la zone de jonction de ses deux ailes constitutives 3' et 3'', des sites de montage avec calage 8 et 9 et de fixation 7 pour le second élément profilé 4, ces sites étant destinés à coopérer avec des moyens complémentaires 10, 12 à 15 et 18 formés ou présents sur les faces internes des deux ailes constitutives 4' et 4'' dudit second élément profilé 4.

[0017] Conformément à l'invention, le site de fixation 7 consiste en au moins un site de verrouillage par enclenchement ou déformation élastique, sous la forme d'un nez ou d'une corniche profilé(e), destiné à coopérer,

lors du montage de ce dernier sur le premier élément profilé 3, avec au moins un moyen d'engagement complémentaire 10 du second élément profilé 4, consistant en une aile profilée dont le bord de l'extrémité libre est muni latéralement d'une nervure 10' protubérante, ladite nervure 10' venant en prise ou en accrochage élastique sur le nez ou la corniche 7 lorsque le second élément profilé 4 est monté avec calage en position sur le premier élément profilé 3, ce après dépassement d'un point dur correspondant à une déformation de l'aile 10, en vue d'assurer un verrouillage, amovible ou libérable, du montage dudit second profilé 4 sur ledit premier élément profilé 3.

[0018] Ainsi, la solidarisation du second élément profilé 4 avec le premier élément profilé 3 s'effectue sans mise en oeuvre d'un quelconque élément de fixation séparé, par simple "clipage". Ce montage peut, par conséquent, se faire sans outil et aucun élément de recouvrement additionnel n'est nécessaire pour cacher des éléments de fixation apparents.

[0019] De plus, une telle réalisation permet d'aboutir à une liaison très sûre et très résistante entre les deux éléments 3 et 4, puisqu'elle s'étend de manière continue sur une grande dimension (normalement sensiblement sur toute la largeur de la marche 2), tout en présentant un caractère amovible, sans dégradation.

[0020] Avantagusement, le site de fixation ou de verrouillage 7 en forme de nez ou de corniche profilé(e) est situé(e) en surplomb au-dessus d'une rainure profilée 7' ménagée dans le premier élément profilé 3.

[0021] Afin de faciliter l'assemblage des deux éléments 3 et 4, le site 7 peut présenter une surface inclinée 11 de guidage et de déformation progressive du moyen d'engagement complémentaire 10 du second élément profilé 4, pendant le mouvement de montage guidé de ce dernier en vue de son assemblage avec le premier élément profilé 3, ce jusqu'à obtention de l'état enclenché ou accroché dudit site 7 avec ledit moyen 10.

[0022] En vue d'autoriser un démontage sans effort excessif et sans risque d'endommagement des éléments 3 et 4, le nez ou la corniche 7 formant site de fixation ou de verrouillage vient en prise, sur la nervure 10' du moyen d'engagement 10, au niveau d'une surface plane inclinée 10" de celle-ci, autorisant un désengagement dudit site 7 d'avec ledit moyen d'engagement 10 par sollicitation du second élément profilé 4 dans une direction D' opposée à la direction D du mouvement de montage ou d'assemblage, par une déformation progressive de l'aile 10 formant ledit moyen d'engagement complémentaire sous l'action du nez ou de la corniche 7 en appui sur ladite surface plane inclinée 10" de la nervure 10'.

[0023] Conformément à une autre caractéristique de l'invention ne ressortant pas des dessins annexés, il peut être prévu que l'aile 10 formant le moyen d'engagement complémentaire soit dépourvue de la nervure protubérante 10' sur une longueur déterminée au niveau de l'une des deux extrémités longitudinales du second élément profilé 4.

[0024] Une telle réalisation de l'aile 10 (obtenue par exemple par enlèvement par limage de la nervure 10' à l'une des extrémités longitudinales de l'aile 10 du premier élément profilé 3 découpé à la largeur de la marche) permet de créer une zone d'amorçage facilitant la désolidarisation, sans compromettre la solidité de la liaison entre les éléments 3 et 4 à l'état assemblé.

[0025] Conformément à une autre caractéristique avantageuse de l'invention ressortant également des figures 1 à 3 annexées, le premier élément profilé 3 comporte deux sites 8 et 9 de montage avec calage pour le second élément profilé 4, situés de part et d'autre du site de fixation ou de verrouillage 7 et assurant un support dudit second élément profilé 4 par ledit premier élément profilé 3 avec calage dans une direction DP perpendiculaire au plan défini conjointement par la direction d'appui DA du second élément profilé 4 sur le premier élément profilé 3 et par la direction longitudinale DL (direction de profilage) des premier et second éléments profilés 3 et 4 à l'état assemblé.

[0026] Préférentiellement, chaque site de montage avec calage 8, 9 du premier élément profilé 3 présente une surface d'appui 8', 9' profilée, éventuellement décalées l'une par rapport à l'autre mais toutes deux situées dans des plans parallèles au plan de l'aile 3' du premier élément profilé 3 venant en application sur le dessus 2' de la marche concernée, des surfaces d'appui conjuguées 12, 13 respectivement correspondantes et présentes sur le second élément profilé 4 reposant sur ces surfaces d'appui 8', 9' du premier élément profilé 3 à l'état monté ou assemblé de ces deux éléments profilés 3 et 4. En outre, chaque site de montage avec calage 8, 9 présente une surface de calage profilée 8", 9", situées chacune dans un plan perpendiculaire au plan de la surface d'appui 8', 9' correspondante et assurant ensemble, d'une part, le guidage du second élément profilé 4 par rapport au premier élément profilé 3, au moins lors de la phase finale du mouvement de montage et durant la phase d'enclenchement du moyen d'engagement complémentaire 10 au niveau du site de verrouillage 7 et, d'autre part, un calage en position à l'état monté du second élément profilé 4 par rapport au premier élément profilé 3 dans la direction DP, ce par coopération en contact surfacique avec des surfaces de calage et de guidage conjuguées 14, 15 respectivement correspondantes présentes au niveau du second élément profilé 4.

[0027] On aboutit ainsi à une dissociation de la fonction de verrouillage de l'assemblage des éléments 3 et 4 (réalisée par 7 et 10) d'avec la fonction de reprise d'efforts et de sollicitations entre ces éléments 3 et 4 (réalisée par 8, 9 et 12 à 15).

[0028] Selon un premier exemple de réalisation pratique, un premier site 8 de montage avec calage du premier élément profilé 3 correspond à une lèvre, formée au niveau de la zone de jonction de ses deux ailes constitutives 3', 3" et proéminente vers l'extérieur par rapport à l'aile 3" du premier élément profilé 3 venant en application sur le nez de marche existant 2" ou sur la contre-

marche 2", le rebord 16 relevé de ladite lèvre 8 définissant une surface d'appui profilée plane 8' et une surface de calage et de guidage plane 8", le second élément profilé 4 comportant, au niveau de la face interne de son aile 4" destinée à maintenir l'élément d'habillage 6 de la contremarche 24, une surface d'appui conjuguée 12 formée au niveau d'un épaulement interne et une surface de guidage et de calage conjuguée 14 formée sur la face interne de ladite aile 4" et débouchant sur ledit épaulement.

[0029] Selon un second exemple de réalisation pratique, éventuellement coexistant avec le premier exemple précité, un second site de montage avec calage 9 est constitué par l'association d'une bande de surface d'appui profilée 9' définie sur l'aile 3' constitutive du premier élément profilé 3 venant en application sur le dessus 2' de la marche et d'une surface de guidage et de calage 9" constituée par une face d'une aile proéminente profilée 17 s'étendant perpendiculairement à partir de ladite aile 3' constitutive, le second élément profilé 4 présentant une aile interne profilée 18 dont le bord libre définit une surface d'appui conjuguée 13 correspondante et dont l'une des faces latérales définit la surface de guidage et de calage conjuguée 15 correspondante.

[0030] Lors du mouvement d'assemblage du second élément profilé 4 par rapport au premier élément profilé 3, résultant en un engagement mutuel progressif de ces éléments profilés 3 et 4, un guidage simple ou double est fourni par l'appui glissant de l'aile interne 18 sur l'aile proéminente 17 et/ou par l'appui glissant de la face interne de l'aile 4" sur le rebord 16 de la lèvre 8. Cet appui permet de provoquer par poussée sur le second profilé en direction du premier profilé la déformation élastique de l'aile 10.

[0031] En vue de pouvoir éventuellement réaliser la fixation d'un élément d'habillage de nez de marche (non représenté sur les figures annexées), le dispositif 1 peut, en outre, comprendre un troisième élément profilé 19 à section en T ou en L, pouvant être solidarisé, de manière réglable en hauteur, sur la face interne de l'aile 3' du premier élément profilé 3 venant en application contre le nez de marche existant ou la contremarche, par imbrication mutuelle de formations protubérantes profilées 20 définissant des rainures et des nervures de formes complémentaires sur ladite face interne de l'aile 3' et sur une face d'assemblage correspondante de l'une des ailes dudit troisième élément profilé en T ou en L.

[0032] Avantagusement, le premier et le second élément profilé 3 et 4, ainsi que, le cas échéant, le troisième élément profilé 19, consistent en des profilés extrudés en aluminium ou en alliage à base d'aluminium et en ce que les éléments d'habillage 5 et 6 consistent en des plaques de bois ou de parquet artificiel.

[0033] Grâce à l'invention, des vis de fixation ne seront mises en oeuvre que pour la solidarisation du premier élément profilé 3 sur le dessus 2' de la marche 2 et le nez de marche 2" ou la contremarche 2".

[0034] Bien entendu, l'invention n'est pas limitée au mode de réalisation décrit et représenté aux dessins an-

nexés. Des modifications restent possibles, notamment du point de vue de la constitution des divers éléments ou par substitution d'équivalents techniques, sans sortir pour autant du domaine de protection de l'invention.

Revendications

1. Dispositif d'habillage, en neuf ou en rénovation, pour escalier ou analogue, comprenant essentiellement, pour chaque marche, d'une part, un premier élément profilé de fixation et de positionnement, à section sensiblement en forme de L et destiné à venir en application avec solidarisation, transversalement, sur le dessus de la marche et contre la contremarche ou le nez de marche existant, au moins au niveau de l'arête de la marche, et un second élément profilé formant nez de marche et également à section sensiblement en forme de L, les deux profilés étant destinés à être assemblés entre eux longitudinalement et à assurer en coopération le positionnement et le blocage en position d'un élément d'habillage de marche et d'un élément d'habillage de contremarche, le second élément recouvrant les bords longitudinaux des extrémités concourantes desdits éléments d'habillages et le premier élément profilé présentant, au niveau du côté extérieur de la zone de jonction de ses deux ailes constitutives, des sites de montage avec calage et de fixation pour le second élément profilé, destinés à coopérer avec des moyens complémentaires formés sur les faces internes des deux ailes constitutives dudit second élément profilé, dispositif d'habillage (1) **caractérisé en ce que** le site de fixation (7) consiste en au moins un site de verrouillage par enclenchement ou déformation élastique, sous la forme d'un nez ou d'une corniche profilé (e), destiné à coopérer, lors du montage de ce dernier sur le premier élément profilé (3), avec au moins un moyen d'engagement complémentaire (10) du second élément profilé (4), consistant en une aile profilée dont le bord de l'extrémité libre est muni latéralement d'une nervure (10') protubérante, ladite nervure (10') venant en prise ou en accrochage élastique sur le nez ou la corniche (7) lorsque le second élément profilé (4) est monté avec calage en position sur le premier élément profilé (3), ce après dépassement d'un point dur correspondant à une déformation de l'aile (10), en vue d'assurer un verrouillage, amovible ou libérable, du montage dudit second profilé (4) sur ledit premier élément profilé (3).
2. Dispositif selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** le nez profilé (7) est situé en surplomb au-dessus d'une rainure profilée (7') ménagée dans le premier élément profilé (3).
3. Dispositif selon la revendication 1 ou 2, **caractérisé en ce que** le site de fixation ou de verrouillage (7)

présente une surface inclinée (11) de guidage et de déformation progressive du moyen d'engagement complémentaire (10) du second élément profilé (4), pendant le mouvement de montage guidé de ce dernier en vue de son assemblage avec le premier élément profilé (3), ce jusqu'à obtention de l'état enclenché ou accroché dudit site (7) avec ledit moyen (10).

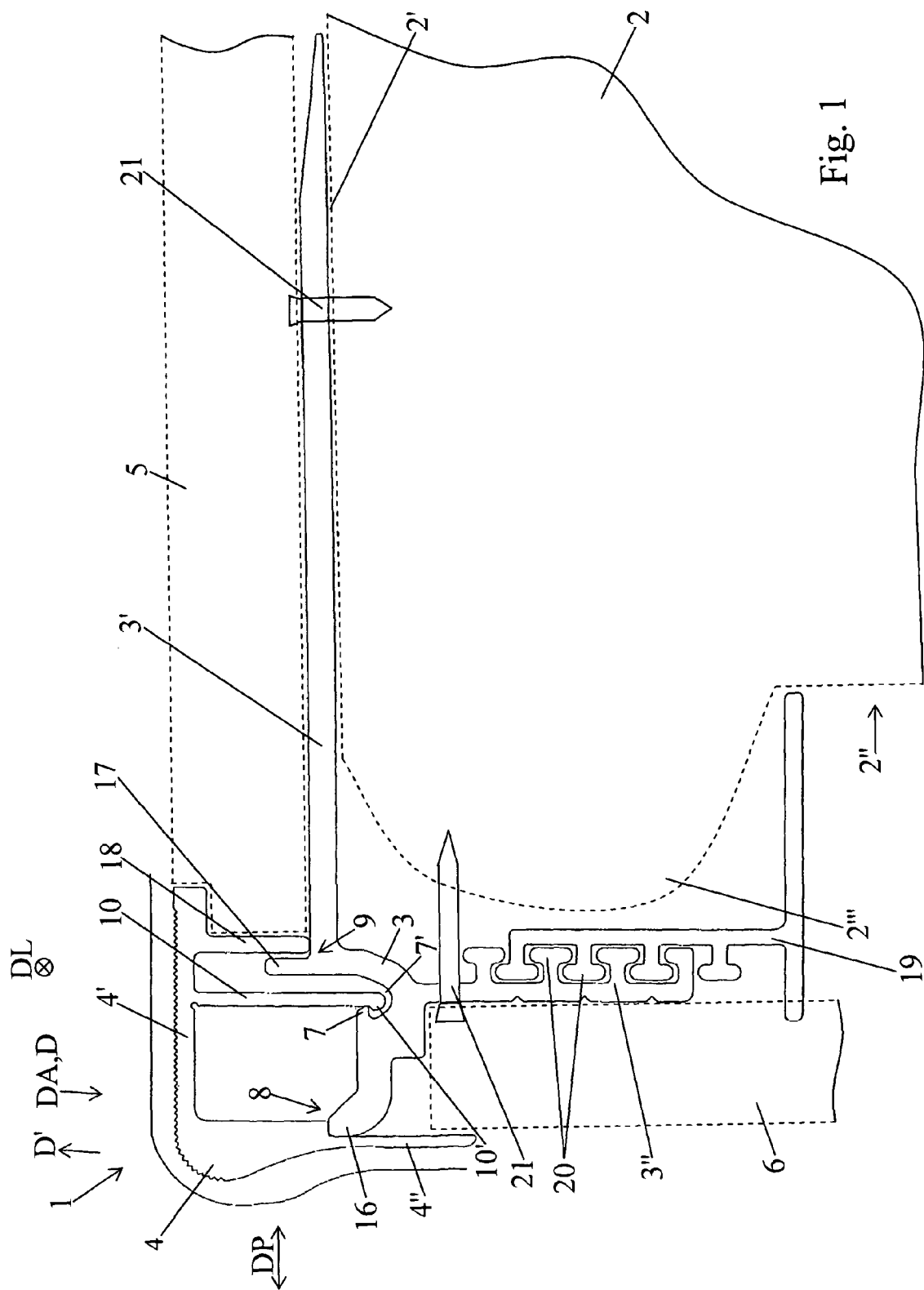
4. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, **caractérisé en ce que** le nez ou la corniche (7) formant site de fixation ou de verrouillage vient en prise, sur la nervure (10') du moyen d'engagement (10), au niveau d'une surface plane inclinée (10'') de celle-ci, autorisant un désengagement dudit site (7) d'avec ledit moyen d'engagement (10) par sollicitation du second élément profilé (4) dans une direction (D') opposée à la direction (D) du mouvement de montage ou d'assemblage, par une déformation progressive de l'aile (10) formant ledit moyen d'engagement complémentaire sous l'action du nez ou de la corniche (7) en appui sur ladite surface plane inclinée (10'') de la nervure (10').
5. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, **caractérisé en ce que** l'aile (10) formant le moyen d'engagement complémentaire est dépourvue de la nervure protubérante (10') sur une longueur déterminée au niveau de l'une des deux extrémités longitudinales du second élément profilé (4).
6. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, **caractérisé en ce que** le premier élément profilé (3) comporte deux sites (8 et 9) de montage avec calage pour le second élément profilé (4), situés de part et d'autre du site de fixation ou de verrouillage (7) et assurant un support dudit second élément profilé (4) par ledit premier élément profilé (3) avec calage dans une direction (DP) perpendiculaire au plan défini conjointement par la direction d'appui (DA) du second élément profilé (4) sur le premier élément profilé (3) et par la direction longitudinale (DL) des premier et second éléments profilés (3 et 4) à l'état assemblé.
7. Dispositif selon la revendication 6, **caractérisé en ce que** chaque site de montage avec calage (8, 9) du premier élément profilé (3) présente une surface d'appui (8', 9') profilée, éventuellement décalées l'une par rapport à l'autre mais toutes deux situées dans des plans parallèles au plan de l'aile (3') du premier élément profilé (3) venant en application sur le dessus (2') de la marche concernée, des surfaces d'appui conjuguées (12, 13) respectivement correspondantes et présentes sur le second élément profilé (4) reposant sur ces surfaces d'appui (8', 9') du premier élément profilé (3) à l'état monté ou assemblé

de ces deux éléments profilés (3 et 4), et **en ce que** chaque site de montage avec calage (8, 9) présente une surface de calage profilée (8", 9"), situées chacune dans un plan perpendiculaire au plan de la surface d'appui (8', 9') correspondante et assurant ensemble, d'une part, le guidage du second élément profilé (4) par rapport au premier élément profilé (3), au moins lors de la phase finale du mouvement de montage et durant la phase d'enclenchement du moyen d'engagement complémentaire (10) au niveau du site de verrouillage (7) et, d'autre part, un calage en position à l'état monté du second élément profilé (4) par rapport au premier élément profilé (3) dans la direction (DP), ce par coopération en contact surfacique avec des surfaces de calage et de guidage conjuguées (14, 15) respectivement correspondantes présentes au niveau du second élément profilé (4).

8. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 7, **caractérisé en ce qu'**un premier site (8) de montage avec calage du premier élément profilé (3) correspond à une lèvre, formée au niveau de la zone de jonction de ses deux ailes constitutives (3', 3'") et proéminente vers l'extérieur par rapport à l'aile (3'") du premier élément profilé (3) venant en application sur le nez de marche existant (2'") ou sur la contremarche (2''), le rebord (16) relevé de ladite lèvre (8) définissant une surface d'appui profilée plane (8') et une surface de calage et de guidage plane (8''), le second élément profilé (4) comportant, au niveau de la face interne de son aile (4'") destinée à maintenir l'élément d'habillage (6) de la contremarche (24), une surface d'appui conjuguée (12) formée au niveau d'un épaulement interne et une surface de guidage et de calage conjuguée (14) formée sur la face interne de ladite aile (4'") et débouchant sur ledit épaulement.
9. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 8, **caractérisé en ce qu'**un second site de montage avec calage (9) est constitué par l'association d'une bande de surface d'appui profilée (9') définie sur l'aile (3') constitutive du premier élément profilé (3) venant en application sur le dessus (2') de la marche et d'une surface de guidage et de calage (9'') constituée par une face d'une aile proéminente profilée (17) s'étendant perpendiculairement à partir de ladite aile (3') constitutive, le second élément profilé (4) présentant une aile interne profilée (18) dont le bord libre définit une surface d'appui conjuguée (13) correspondante et dont l'une des faces latérales définit la surface de guidage et de calage conjuguée (15) correspondante.
10. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 9, **caractérisé en ce qu'**il comprend un troisième élément profilé (19) à section en T ou en L, pouvant

être solidarisé, de manière réglable en hauteur, sur la face interne de l'aile (3') du premier élément profilé (3) venant en application contre le nez de marche existant ou la contremarche, par imbrication mutuelle de formations protubérantes profilées (20) définissant des rainures et des nervures de formes complémentaires sur ladite face interne de l'aile (3') et sur une face d'assemblage correspondante de l'une des ailes dudit troisième élément profilé en T ou en L.

11. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 10, **caractérisé en ce que** le premier et le second élément profilé (3 et 4), ainsi que, le cas échéant, le troisième élément profilé (19), consistent en des profilés extrudés en aluminium ou en alliage à base d'aluminium et **en ce que** les éléments d'habillage (5 et 6) consistent en des plaques de bois ou de parquet artificiel.



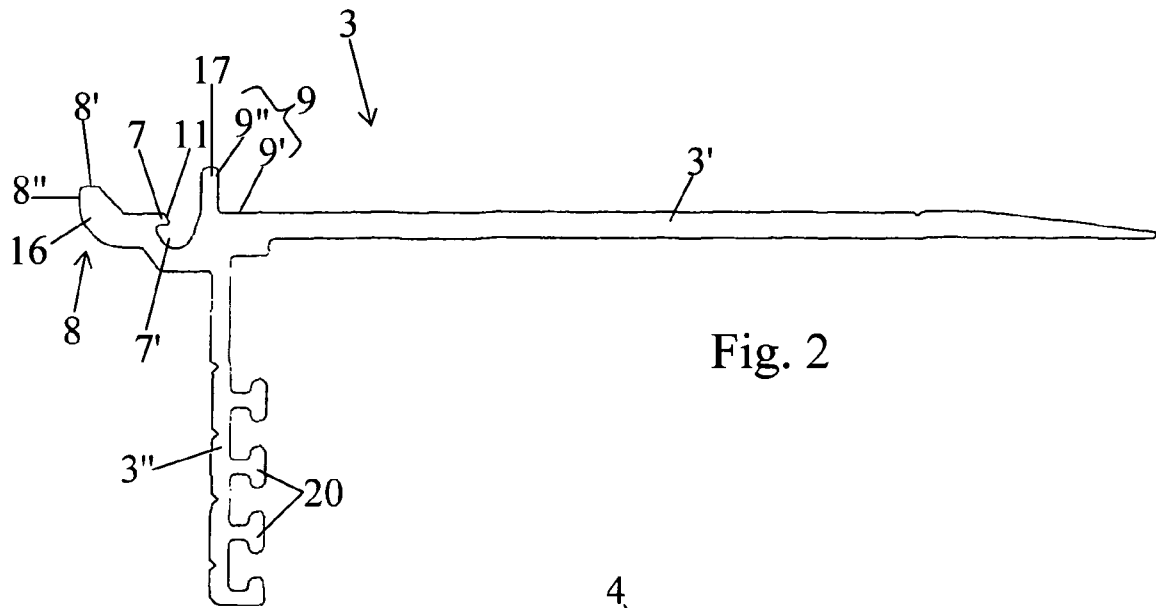


Fig. 2

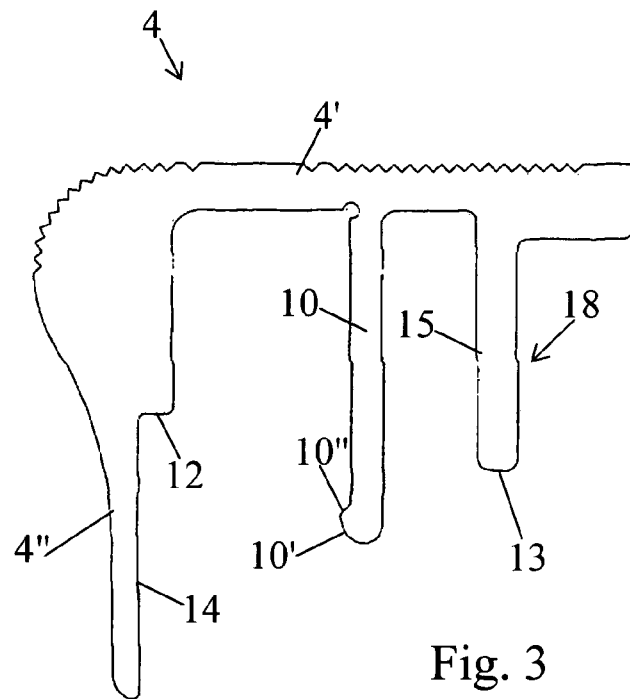


Fig. 3

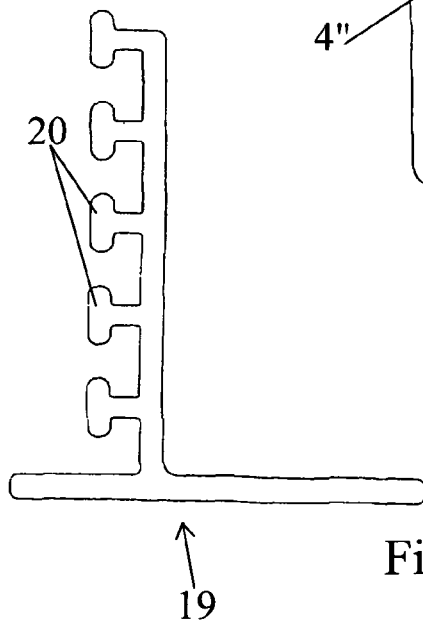


Fig. 4



DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
X	DE 199 26 548 A1 (RUECH, KARL) 8 juin 2000 (2000-06-08)	1,2,11	INV. E04F11/16
Y	* colonne 1, ligne 42 - colonne 2, ligne 60 *	3-7,9,10	
	* figures *		

A	EP 0 839 973 A (PREMARK RWP HOLDINGS, INC) 6 mai 1998 (1998-05-06)	1	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
	* colonne 4, ligne 26 - ligne 33 *		
	* figures *		

A	EP 1 437 454 A (HERM. FRIEDR. KUENNE GMBH & CO) 14 juillet 2004 (2004-07-14)	1	E04F
Y	* colonne 1, ligne 43 - ligne 53 *	3-7,9	
	* colonne 5, ligne 1 - ligne 2 *		
	* colonne 5, ligne 34 - colonne 6, ligne 34 *		
	* figures 6-8 *		

D,Y	FR 2 736 078 A (HEIDMANN PHILIPPE) 3 janvier 1997 (1997-01-03)	10	E04F
	* colonne 3, ligne 30 - colonne 4, ligne 6 *		
	* figure *		

A	EP 1 022 408 A2 (ENGLISCH FRANZ ERNST [AT]) 26 juillet 2000 (2000-07-26)	1	E04F
	* alinéa [0006] *		
	* alinéa [0008] *		
	* alinéa [0019] *		
	* figure 2 *		

A	DE 93 01 719 U1 (SEISS, HELMUT, 8074 GAIMERSHEIM, DE) 8 avril 1993 (1993-04-08)	1	E04F
	* page 5, alinéa 2 *		
	* page 9 - page 12 *		
	* figures *		

Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche Munich		Date d'achèvement de la recherche 29 septembre 2006	Examineur Bouysy, Vincent
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

4

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 06 36 0032

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

29-09-2006

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
DE 19926548	A1	08-06-2000	AT 3126 U1	25-10-1999
EP 0839973	A	06-05-1998	AT 211210 T	15-01-2002
			BR 9705165 A	15-06-1999
			CA 2218339 A1	30-04-1998
			DE 69709290 D1	31-01-2002
			DE 69709290 T2	13-06-2002
			DK 839973 T3	15-04-2002
			ES 2170321 T3	01-08-2002
			HK 1009171 A1	19-04-2002
			PL 322923 A1	11-05-1998
			SG 53102 A1	28-09-1998
			US 5806253 A	15-09-1998
EP 1437454	A	14-07-2004	CA 2455057 A1	11-07-2004
			CN 1550622 A	01-12-2004
			DE 20300424 U1	04-09-2003
			US 2005039409 A1	24-02-2005
FR 2736078	A	03-01-1997	AUCUN	
EP 1022408	A2	26-07-2000	AT 412005 B	26-08-2004
			AT 4499 A	15-01-2004
			DE 50005638 D1	22-04-2004
DE 9301719	U1	08-04-1993	AUCUN	

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- FR 2736078 [0007]
- DE 19926548 A [0009]
- EP 0839973 A [0009]
- EP 1437454 A [0009]
- FR 2736078 A [0012]